

REUNION D'INITIATIVE LOCALE

Samedi 16 février 2019

Salle du conseil

Mairie de Maxéville

De 09H00 à 12H00



Le grand
débat national

INFORMATIONS GÉNÉRALES



Un enregistrement sonore de cette réunion sera réalisé afin de restituer le plus fidèlement possible les interventions de chaque participant puis de faciliter également le travail de synthèse.

CHARTRE

En tant que participant /
organisateur / animateur
/ rapporteur,

- j'atteste de ma pleine et entière adhésion aux valeurs républicaines et aux règles du débat démocratique, je m'engage à:
- respecter les autres participants et leurs opinions, mêmes si elles sont différentes des miennes
- contribuer au grand débat avec des propositions et des arguments
- n'exprimer, diffuser, ou partager aucun contenu offensant ou contraire à la loi
- ne diffuser aucune information volontairement erronée, tronquée ou hors sujet
- ne diffuser aucun message à vocation publicitaire, promotionnelle, pornographique ou commerciale
- éviter tout prosélytisme
- ne pas porter atteinte à autrui, c'est-à-dire attaquer une personne ou un groupe de personnes en raison de leurs caractéristiques propres
- ne tenir aucun propos injurieux, grossier, diffamatoire, irrespectueux, agressif, violent, raciste, xénophobe, homophobe, sexiste, ou faisant l'apologie des crimes de guerre
- ne pas renvoyer vers des sites, médias ou supports dont la teneur ne respecterait pas la présente charte.

En tant qu'organisateur / animateur /
rapporteur d'un débat, je m'engage à :

- adopter une posture de neutralité vis à vis des participants, ne pas prendre parti pour tel ou tel raisonnement, proposition ou avis, participant etc.
- veiller à ce que chacune et chacun puisse s'exprimer
- informer les participants de la présente charte et la faire respecter
- restituer le débat de manière fidèle aux échanges.

Les contributions contraires à cette charte sont susceptibles d'être modérées ou supprimées sans préavis par l'équipe de modération.

En cas de violation grave ou répétée de la Charte, l'utilisateur en ligne est passible de voir son compte suspendu ou supprimé, le participant à un débat susceptible d'être exclu du débat par son organisateur / animateur.

Le grand **débat national**



Quatre thèmes proposés :

- La transition écologique
- La fiscalité et les dépenses publiques
- La démocratie et la citoyenneté
- L'organisation de l'Etat et des services publics

La transition écologique

Le Diagnostic

2018 est l'année la plus chaude jamais enregistrée en France. Ce n'est pas un cas isolé : 9 des 10 années les plus chaudes ont eu lieu après l'an 2000. Au rythme actuel des émissions de gaz à effet de serre, le seuil critique de 2 °C de hausse de la température mondiale sera dépassé avant la fin du siècle, entraînant de manière irréversible un emballement du climat et la multiplication des catastrophes naturelles. C'est dans ce contexte alarmant que 196 pays, sur les 197 que compte l'ONU, ont signé en

novembre 2017 l'Accord de Paris sur le Climat. Cet accord, «juridiquement contraignant» engage les signataires à limiter la hausse des températures en dessous de 2°C. La France est en retard au regard de ses engagements pour atteindre cet objectif ; or nous ne sommes pas épargnés par les conséquences du dérèglement climatique comme l'ont montré les événements tragiques à Saint-Martin et à Saint-Barthélemy en septembre 2017 ou dans l'Aude en octobre dernier.

Le changement climatique et la transition énergétique ont un impact direct sur notre quotidien. Les énergies fossiles (charbon, pétrole, fioul, gaz) que nous consommons pour nous déplacer ou nous chauffer, représentent aujourd'hui 70 % des émissions de gaz à effet de serre (le reste provenant essentiellement de l'agriculture). En réduire la consommation est indispensable pour limiter le changement climatique.

Notre santé est en jeu. On estime que la pollution de l'air est responsable de 48 000 décès prématurés par an dans notre pays. Les énergies fossiles sont chères. La réduction de leur consommation réduirait notre dépendance aux importations de l'étranger. Elle permettrait de préserver le pouvoir d'achat des Français, en les protégeant contre les hausses de prix.

« En France, plus de 3 millions de ménages sont d'ores et déjà en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 8 % de leurs revenus à se chauffer. »

#GrandDébat

C'est utile à tous, et particulièrement aux plus modestes. En France, plus de 3 millions de ménages sont d'ores et déjà en situation de précarité énergétique, c'est-à-dire qu'ils consacrent plus de 8 % de leurs revenus à se chauffer.

Les enjeux du débat

Diverses mesures ont été mises en place depuis 18 mois pour accompagner les Français. Ces mesures s'ajoutent à celles mises en place par les collectivités locales, les entreprises ou les associations.

- Passer à un véhicule (neuf ou d'occasion) plus propre et moins coûteux à l'usage, grâce à la prime à la conversion (jusqu'à 5000 € d'aide). Par exemple, remplacer une voiture qui consomme plus de 7 litres aux 100 km (plus de la moitié des voitures françaises) par une voiture qui consomme 5 litres aux 100 km permet de réduire de 30 % la facture de carburant.
- Accéder à de nouvelles solutions de mobilité (transports en commun, covoiturage, transport à la demande, autopartage, vélo...). Par exemple, faire du covoiturage deux jours par semaine permet de réduire la facture de carburant d'un quart.
- Réduire sa facture de chauffage et d'électricité grâce au chèque énergie. Près de 6 millions de ménages toucheront entre 48 et 277 € selon les revenus et la taille du foyer.

■ Isoler son logement pour réduire sa facture. Par exemple, isoler ses combles est possible pour un euro grâce aux certificats d'économie d'énergie ; le crédit d'impôt de transition énergétique couvre 30 % des dépenses d'isolation des murs ou des planchers et les aides sont augmentées pour les ménages aux revenus modestes grâce aux aides de l'Agence nationale de l'habitat (Anah) et au dispositif de l'écoprêt à taux zéro (éco-PTZ).

En savoir plus en consultant toutes les aides disponibles sur :

www.ecologique-solaire.gouv.fr/prix-des-carburants-gouvernement-vous-accompagne

« Ce débat doit éclairer les décisions politiques pour faire évoluer la fiscalité environnementale afin qu'elle soit juste et efficace »

#GrandDébat

Ces aides restent néanmoins trop peu connues, parfois complexes et insuffisantes au regard du pouvoir d'achat de certains Français ou de leur capacité à financer des investissements, même rentables pour eux dans la durée.

Le grand débat national doit servir à mieux identifier les besoins et les attentes d'accompagnement des Français concernant l'isolation de leur logement, leur chauffage et leurs déplacements afin d'identifier les meilleures réponses locales ou nationales, qu'il s'agisse d'inventer des solutions nouvelles pour réduire le reste à charge et faciliter la vie ou d'améliorer les aides publiques existantes en les rendant plus compréhensibles, plus simples, plus efficaces et plus solidaires.

Ce débat sera également l'occasion de dégager un éclairage sur la manière de faire évoluer la fiscalité environnementale pour la rendre plus juste et efficace.

De manière générale, il s'agira de débattre des outils et solutions pour mieux mobiliser l'ensemble des citoyens, des collectivités, des entreprises, des syndicats, pour :

- Parvenir à zéro émissions nettes en 2050 (ne pas émettre plus de gaz à effet de serre que ce qui peut être absorbé par nos forêts et nos sols) tout en réduisant à 50% la part de nucléaire dans la production d'électricité à échéance 2035.
- Améliorer la qualité de l'air que respirent nos concitoyens.
- Renforcer la solidarité entre les Français et entre les territoires.

Le grand débat national

La fiscalité et les dépenses publiques

Le Diagnostic

Le vote annuel du « budget » par les parlementaires permet à l'Etat de collecter les impôts pour financer toutes les actions publiques. Les finances publiques de la France sont marquées par **le niveau de dépense publique le plus élevé des pays développés lorsqu'il est rapporté au produit intérieur brut (PIB)**. La dépense publique s'est élevée à 56,5 % du PIB en 2017. Pour financer ces dépenses, nous avons recours aux impôts et aux cotisations sociales, qui constituent

ce qu'on appelle les « prélèvements obligatoires ». **Le taux de prélèvements obligatoires en France s'est élevé à 45,3 % de PIB en 2017. Il est en hausse constante depuis 50 ans et est aujourd'hui le plus élevé des pays riches. Cela signifie que près de la moitié de la richesse produite est prélevée par l'Etat, la sécurité sociale et les collectivités locales.** La dépense publique finance de nombreux services publics (police, hôpital, armée, tribunaux,

écoles, universités,...), mais pas seulement : elle regroupe aussi ce qu'on appelle les prestations ou aides sociales (retraites, assurance maladie, aides au logement, allocations familiales, allocation adultes handicapés, revenu de solidarité active...), ainsi que le remboursement des intérêts de la dette.

Pour donner une première idée, les trois principaux postes de dépense publique sont les retraites, l'assurance maladie et l'Éducation nationale : ils représentent, pris ensemble, plus de 55% de la dépense publique.

Pour mettre en perspective les ordres de grandeur, nous rappelons que sur 1000 euros de dépenses publiques, l'ensemble des dépenses relatives à l'Assemblée nationale, au Sénat et au Gouvernement représente 1 euro.

- Malgré le niveau élevé de prélèvements obligatoires, la France est en déficit depuis 1974. Ce qui signifie que chaque année, l'administration dépense plus que ce qu'elle perçoit. Les niveaux de déficit et de dette publics sont supérieurs à la moyenne de nos partenaires européens.
- En 2017, pour 100 € perçus par les administrations publiques, elles ont dépensé 105 €.
- Or le déficit public peut être réduit de deux manières : soit en augmentant les impôts, soit en diminuant les dépenses.

Les impôts et les prestations assurent une redistribution des revenus

Le niveau de vie des 20% des Français les plus pauvres est augmenté de près de 75 % grâce à la redistribution. Leur revenu mensuel moyen passe de 560 € à 960 € sous l'effet de la redistribution. Cette redistribution repose principalement sur : (i) les prestations et aides sociales (allocations familiales et minima sociaux comme le RSA (revenu de solidarité active), le minimum vieillesse, l'allocation adultes handicapés, allocations logement) ; (ii) la progressivité de l'impôt, c'est-à-dire le fait que plus votre revenu est important, plus le taux d'imposition qu'on y applique est élevé.

Tableau

Ce que financent 1000 euros de dépenses publiques

Dépenses	Sous-dépenses	Pour 1000€ en France
Protection sociale	dont retraites	268 €
	dont assurance-maladie	191 €
	dont famille (ex : allocations familiales)	42 €
	dont chômage	35 €
	dont aide au logement (ex : APL)	17 €
	dont autre solidarité (ex : prime d'activité, RSA)	22 €
	Sous total protection sociale	575 €
Dépenses sectorielles	dont affaires économiques (ex : crédits d'impôts aux entreprises, soutien aux ENR, aides sectorielles, subventions et avances pour l'innovation)	53 €
	dont transport et équipements collectifs (ex : développement et entretien des réseaux routiers, ferroviaires et fluviaux)	43 €
	dont culture (ex : frais de fonctionnement des musées nationaux)	22 €
	dont environnement (ex : gestion de l'eau et des déchets)	16 €
	dont infrastructures (ex : éclairage public)	9 €
		Sous total dépenses sectorielles
Services publics régaliens	dont défense	31 €
	dont sécurité	25 €
	dont justice	4 €
	Sous total régalien	60 €
Education		96 €
Recherche		23 €
Administrations publiques (services des impôts, mairies et autres collectivités territoriales, préfectures, ambassades-consulats, caisses de sécurité sociale, etc.)		66 €
Charge de la dette		37 €

Source : Eurostat, calculs DG Trésor

Par exemple, l'impôt sur le revenu n'est payé que par 44 % des ménages et, parmi ces 44%, ceux qui ont des revenus plus élevés sont soumis à des taux d'impôts plus élevés.

Les français bénéficient de prestations sociales importantes

Le taux important des dépenses reflète un niveau élevé de prestations sociales (assurance maladie, chômage et retraite) financées par des contributions (cotisations sociales, CSG). C'est le choix

«La société que nous voulons est une société dans laquelle pour réussir on ne devrait pas avoir besoin de relations ou de fortune, mais d'effort et de travail»

Emmanuel Macron

#GrandDébat

fait par la France en 1945 avec la création de la sécurité sociale. D'autres pays ont fait le choix d'avoir un système d'assurance maladie ou de retraite public moins généreux ; leurs citoyens reçoivent moins de prestations et paient donc moins d'impôts, de cotisations ou de taxes ; en contrepartie, ils recourent pour leur couverture maladie ou pour leur retraite à des systèmes d'assurance privée auxquels ils cotisent par ailleurs. En matière de retraites, la France a choisi un système par répartition (chaque personne qui travaille paye sur son salaire de quoi financer les pensions des retraités actuels) plutôt que par capitalisation. Par ailleurs, l'âge moyen de départ en retraite est inférieur à celui des autres pays comparables.

Le poids des impôts et des cotisations sociales est un enjeu pour la compétitivité de l'économie française

Le niveau du coût du travail, notamment en raison des cotisations sociales, est plus élevé en France que dans de nombreux autres pays développés (fin 2018, le coût moyen de l'heure de travail dans l'industrie et les services marchands est de 38,3€ en France contre 36,6€ en Allemagne, 28,1€ en Espagne et 25,6€ au Royaume-Uni). Cela pèse sur l'emploi en France et sur la compétitivité des entreprises, c'est-à-dire sur leur capacité à gagner des parts de marché et de nouveaux clients, car le coût d'un salarié est plus cher qu'ailleurs. De même, la fiscalité des entreprises françaises est aujourd'hui supérieure à celle de leurs concurrentes étrangères.

Les enjeux du débat

Conformément aux engagements du président de la République, le gouvernement s'est fixé les objectifs suivants :

- Baisser la dépense publique (de 3 points de PIB d'ici 2022) pour baisser les impôts (d'1 point de PIB d'ici 2022) et réduire la dette (plus de 5 points de PIB au même horizon) laissée à nos enfants.
- Rendre 10 milliards d'euros aux Français (par la suppression de la taxe d'habitation pour les 80% les moins aisés) en plus de toutes les mesures encourageant le travail.
- Encourager le travail (baisse des cotisations payées par les actifs, exonération de cotisations salariales et d'impôt sur le revenu pour les heures supplémentaires, hausse de la prime d'activité).
- Encourager l'investissement en France et réduire le chômage :
 - Baisser le taux d'impôt sur les sociétés à 25% (soit la moyenne des pays européens comparables) pour toutes les entreprises en 2022 ;
 - Rendre la fiscalité du capital comparable à celle des autres pays européens pour stimuler l'investissement, y compris en supprimant l'ISF sur les actifs non immobiliers.
- Tenir les engagements en matière de défense, de police et de justice et d'aide à nos concitoyens les plus vulnérables (revalorisation du minimum vieillesse, de l'allocation aux adultes handicapés).

Le grand débat doit éclairer le gouvernement pour :

- Répondre à la demande des citoyens de mieux connaître les dépenses publiques (acteurs, objectifs, moyens) et à l'exigence de transparence sur l'utilisation des fonds publics.
- Bâtir un consensus sur le bon niveau de fiscalité au regard des prestations souhaitées.
- Établir un système fiscal plus juste et plus efficace :
 - La fiscalité écologique comme instrument pour accélérer la transition écologique : est-ce légitime de taxer ce qui pollue ?
 - Quels impôts faudrait-il, prioritairement, réduire davantage ?
- Identifier le type de dépenses publiques à baisser si le choix est fait de poursuivre les baisses d'impôts :
 - Quelles sont les économies qui vous semblent prioritaires à faire ?
 - Faut-il supprimer certains services publics qui seraient dépassés ou trop chers par rapport à leur utilité ?
 - Voyez-vous des besoins nouveaux de services publics et comment les financer ?

Démocratie et citoyenneté

Nos institutions

Depuis plus de soixante ans, les institutions de la Cinquième République ont assuré à notre pays la démocratie et la stabilité. Mais de nombreux signes de distance, voire de défiance, des Français face à nos institutions et à ceux qui les représentent sont aujourd'hui perceptibles. Le système politique est souvent perçu comme trop peu efficace, trop peu représentatif, trop peu responsable, et nombre de nos concitoyens se tiennent éloignés

des urnes. Sur 47 millions de Français inscrits sur les listes électorales, 36 millions se sont exprimés au 1er tour de l'élection présidentielle, mais seulement 18 millions au 2nd tour des élections législatives.

Le gouvernement a déposé devant le Parlement un projet de loi comprenant : l'interdiction du cumul de plus de trois mandats identiques successifs,

la réduction d'un tiers du nombre de parlementaires et l'introduction d'une dose de proportionnelle.

Être citoyen

La participation aux élections n'est pas la seule manifestation de la citoyenneté et de l'attachement des Français à notre vie collective. La citoyenneté se manifeste pour chacun par un ensemble de droits, mais également de devoirs. Ceux-ci prennent la forme, par exemple, du paiement de l'impôt, contribution publique qui « doit être également répartie entre les citoyens en raison de leurs facultés » (Déclaration des Droits de l'Homme et du Citoyen, article 13).

« Parmi nos devoirs, figure l'obligation de respecter les principes et les valeurs de la République. La laïcité est l'une de ces valeurs : elle fait partie de notre tradition politique et juridique. »

#GrandDébat

Parmi les devoirs, figure l'obligation de respecter les principes et les valeurs de la République. La laïcité est l'une de ces valeurs. Elle fait partie de notre tradition politique et juridique. Comme l'indique clairement la loi de 1905 sur la séparation des Eglises et de l'Etat, la laïcité est un principe de liberté et d'égalité. Un principe de liberté, car la laïcité consiste d'abord à garantir à chacun la liberté de conscience ainsi que la liberté d'exercer un culte ou de n'en suivre aucun. C'est aussi un principe d'égalité, qui prend la forme d'une stricte neutralité de l'Etat et des pouvoirs publics vis-à-vis des religions. La laïcité donne lieu à des débats récurrents, notamment quant à la nécessité de renforcer les modalités de son application.

La citoyenneté s'exprime également par différentes formes d'engagement. La loi du 10 mars 2010 a créé un service civique, qui permet aux jeunes de 16 à 25 ans (30 ans pour les personnes en situation de handicap depuis 2015) de s'engager pour une durée de 6 à 12 mois dans une mission d'intérêt général.

Dans le cadre des armées, de la gendarmerie, de la sécurité civile, de la police nationale, mais aussi de l'éducation nationale, la réserve citoyenne permet à ceux qui le souhaitent de contribuer à l'action des pouvoirs publics et au lien entre ces institutions et la société civile.

La vie associative est une tradition à la fois ancienne et vivace. 16 millions de Français ont un engagement bénévole. Le secteur associatif représente 1,8 million d'emplois.

Cependant, notre société est traversée par des « fractures », sociales ou territoriales, par la tentation du repli sur soi.

La montée des individualismes comme celle des communautarismes est souvent dénoncée, et les comportements inciviques et formes diverses d'« incivilités » affectent nos concitoyens, à commencer souvent par les plus fragiles.

Immigration et intégration

Les migrations font partie de l'histoire de la France, en particulier de son histoire récente. Par ailleurs, le **Préambule de la Constitution du 27 octobre 1946 affirme l'attachement de la France au droit d'asile**, en disposant que « tout homme persécuté en raison de son action en faveur de la liberté a droit d'asile sur les territoires de la République » (article 4).

La part des personnes immigrées dans la population française était de 7,4 % en 1975 et de 9 % en 2013. En comparaison internationale, la France est dans la moyenne des pays de l'OCDE. Deuxième pays le plus peuplé de l'Union européenne, elle se situe 16e sur les 28 en proportion des étrangers dans la population totale. En 2015, 7,3 millions de personnes nées en France ont au moins un parent immigré, soit 11% de la population. Parmi eux, 45% sont d'origine européenne (Espagne, Italie, Portugal), 31% sont issus du Maghreb, 11% d'Afrique Subsaharienne, 9% d'Asie et 4% d'Amérique et Océanie.

Depuis la fin des années 2000, le nombre de premiers titres de séjour délivrés est d'environ 200 000 par an. Il a progressé entre 2012 et 2017, dans un contexte de crise migratoire internationale, pour atteindre 230 000 en 2016, puis 242 000 en 2017. Pour 2017, les augmentations concernent l'immigration professionnelle, les étudiants, les bénéficiaires du droit d'asile (environ 32 000 titres délivrés pour 100 000 demandes) et le regroupement familial qui est protégé par la Constitution.

Après la crise migratoire, les demandes d'asile décroissent désormais en Europe, mais continue d'augmenter en France : 53 000 demandes en 2010, plus de 100 000 en 2017. Les admissions au statut de réfugié ont également progressé : 10 000 en 2010, 11 500 en 2013, 26 500 en 2016, 32 000 en 2017.

Enfin, s'agissant de la lutte contre l'immigration irrégulière, 27 373 éloignements et départs volontaires ont été mis en œuvre en 2017.

La loi du 10 septembre 2018 pour une immigration maîtrisée, un droit d'asile effectif et une intégration réussie vise par exemple à réduire à 6 mois le délai moyen de traitement des demandes d'asile, pour être plus efficace, et à doubler le volume horaire des cours de langue française que doivent suivre les étrangers admis au séjour en France, pour favoriser l'intégration de ceux que nous accueillons.

Le grand débat national

L'organisation de l'État et des services publics

Le Diagnostic

5 480 202 agents publics travaillent au service des citoyens, dans une des administrations françaises. Les services publics au quotidien, qu'est-ce que c'est ?

■ 13 millions d'élèves collégiens, lycéens et apprentis pris en charge chaque jour par l'enseignement public ;

■ 20 millions de patients soignés dans les services d'urgences des hôpitaux tous les ans ;

■ plus de 4 millions d'interventions réalisées par les services départementaux d'incendie et de secours (SDIS) chaque année ;

■ plus de 39 millions d'objets acheminés par la Poste chaque jour.

Et bien d'autres choses : la police et la gendarmerie, les impôts, la Caisse d'Allocations Familiales, Pôle emploi, l'ensemble des missions d'inspection et de contrôle conduites par l'État dans le

champ de la sécurité sanitaire, alimentaire, de la répression des fraudes ... Et pourtant, 45 % des usagers perçoivent une dégradation de la qualité des services publics¹ et seuls 14 % des Français considèrent que les responsables politiques et les institutions prennent suffisamment en compte leurs préoccupations².

Les enjeux du débat

En partant des besoins et de l'expérience concrète des citoyens, le débat doit faire émerger des idées pour rendre les administrations et les services publics plus utiles en étant plus proches, plus simples et plus transparents.

Des services publics et des

administrations plus proches : le débat doit permettre d'identifier sur le territoire les services publics ou les administrations que les citoyens considèrent comme pas ou peu accessibles, en raison de l'éloignement géographique, d'horaires d'ouverture peu adaptés ou d'une présence insuffisante par rapport aux besoins (files d'attente). L'objectif est de pouvoir constituer une cartographie « citoyenne » des besoins de services publics à l'échelle locale.

Parce que l'accessibilité des services publics passe également par le développement de services sur internet qui évitent des déplacements et des coûts inutiles, le débat doit permettre de remonter les besoins et attentes des citoyens dans ce domaine : quels services souhaiteraient-ils voir rendus accessibles par internet en priorité ?

La répartition des 5 480 202 agents publics dans les différentes administrations

2 426 692

au sein de l'État dont 1 939 995 au sein des ministères (y compris 881 400 enseignants, 305 410 militaires, 150 707 agents au sein de la police nationale).

1 885 820

dans les collectivités territoriales dont 1 011 514 dans les communes ; 284 323 dans les départements ; 86 330 dans les régions et 503 653 dans les établissements publics locaux.

1 167 690

dans la fonction publique hospitalière (hôpitaux, établissements d'hébergement pour personnes âgées, autres établissements médico-sociaux).

¹ Ipsos, février 2017

² CEVIPOE, Baromètre de la confiance politique, janvier 2019

Parce que le développement des services en ligne ne doit pas conduire à fragiliser les citoyens les plus éloignés du numérique, le débat doit aussi être l'occasion de les écouter sur la façon dont ils souhaitent être accompagnés.

Des services publics et des administrations accessibles parce que plus simples : le débat permettra d'interroger les citoyens sur la répartition des compétences entre l'Etat et les collectivités territoriales.

Les particuliers comme les entreprises pourront exprimer leur connaissance du « qui fait quoi ? » dans les administrations. Des propositions pourront être faites afin de parvenir à une plus grande adaptation

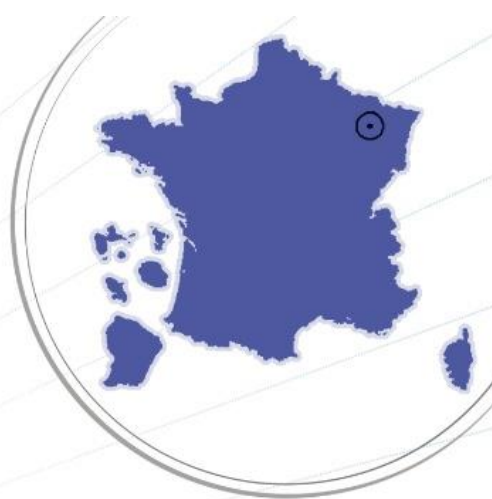
et différenciation des compétences exercées par les collectivités, en fonction de leurs besoins spécifiques. Les particuliers comme les entreprises pourront également faire part de leurs idées pour simplifier leurs relations avec l'administration lors de chaque événement de vie. Les citoyens pourront identifier les normes jugées inutiles ou trop complexes à mettre en œuvre.

Des administrations et des services publics transparents : le débat permettra d'identifier la façon dont les citoyens souhaitent que leur avis soit pris en compte. Ils pourront également s'exprimer sur la façon dont les administrations doivent rendre compte des missions rendues.

« Le débat doit faire émerger des idées pour rendre les administrations et les services publics plus utiles en étant plus proches, plus simples et plus transparents. »

#GrandDébat

Le grand **débat national**



MON TERRITOIRE en cartes

Meurthe-et-Moselle
Métropole du Grand Nancy

Sommaire

- Notes de l'organisateur
- Chiffres-clés sur mon territoire
- Fiches cartographiques par thème
 - Se déplacer
 - Se soigner
 - Utiliser internet
 - S'insérer
 - Se cultiver
 - Travailler
 - Se loger
 - S'impliquer
 - Niveau de vie
- Portrait régional

Meurthe-et-Moselle

Métropole du Grand Nancy

Fiche d'identité de mon territoire



POPULATION

	Métropole du Grand Nancy	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	France
Nombre d'habitants	256 610	733 821	4 984 303	66 361 658
Taux d'évolution de la population (2011-2016)	0 %	0 %	0 %	0,4 %
Part des moins de 15 ans	14,7 %	17,4 %	17,5 %	18,4 %
Part des 65 ans et plus	17 %	18 %	18,5 %	18,6 %



LOGEMENT

	Métropole du Grand Nancy	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	France
Nombre de logements	144 176	369 849	2 501 313	35 182 117
Part des logements vacants	9,3 %	9,2 %	9,2 %	8 %
Part des résidences secondaires	1,7 %	1,7 %	3,4 %	9,5 %
Part des locataires du parc privé	38 %	27,1 %	24,8 %	25,3 %



EMPLOI

	Métropole du Grand Nancy	Meurthe-et-Moselle	Grand Est	France
Nombre d'emplois	135 951	261 056	1 843 795	26 317 599
Taux d'activité des 15-64 ans	66,6 %	71,1 %	73,1 %	73,7 %
Part de l'emploi salarié dans l'industrie	7,3 %	12,4 %	17,6 %	13,1 %

Sources : Insee (population au 1er janvier 2016, RP 2015 pour les autres indicateurs)

Note : en cas d'EPCI à cheval sur plusieurs départements, on affecte le département où réside la plus forte part de population de l'EPCI.

Le grand débat national

SE DÉPLACER

Temps de transport pour aller au travail

Quelle part d'actifs travaillent à plus de 30 minutes de leur domicile ?

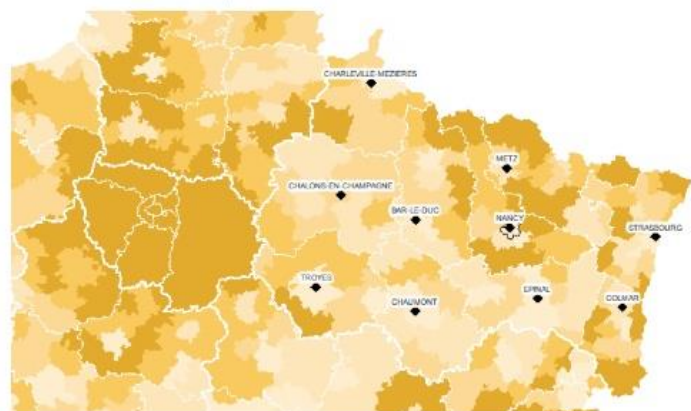
La part des actifs travaillant à plus de 30 minutes de chez eux (temps théorique par la route) mesure l'accessibilité à l'emploi. Une valeur élevée de cet indicateur est révélatrice d'un déficit d'emplois sur le territoire de résidence.

Part des actifs occupés travaillant à plus de 30 minutes de leur lieu de résidence en 2014

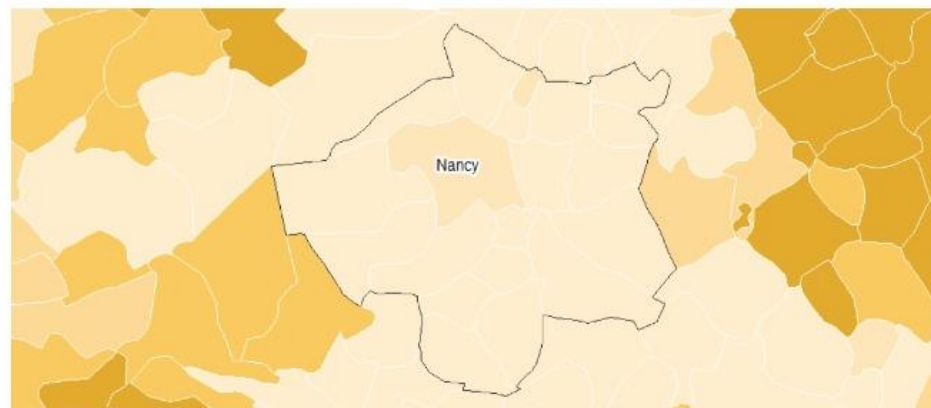
En % - Valeur France : 26,3%



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Le grand
débat national

SE SOIGNER

Accès à un médecin généraliste

Quel est le niveau d'accès des habitants à un médecin généraliste ?

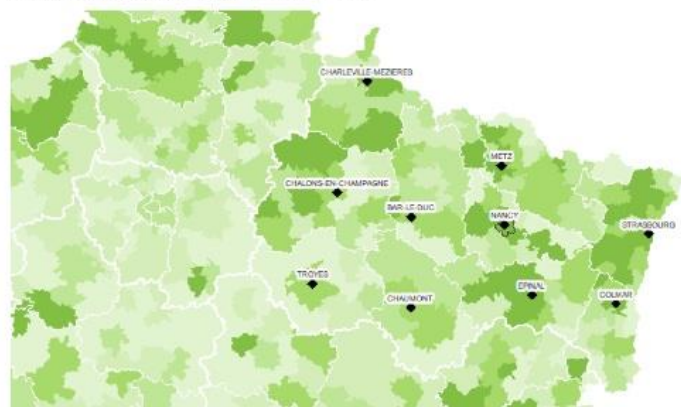
On utilise l'indicateur de l'Accessibilité Potentielle Localisée, disponible au niveau communal, en tenant compte de l'offre et de la demande de soin. Elle est calculée en fonction du niveau d'activité des professionnels en exercice et de l'âge de la population.

Accessibilité potentielle localisée (APL) aux médecins généralistes en 2015

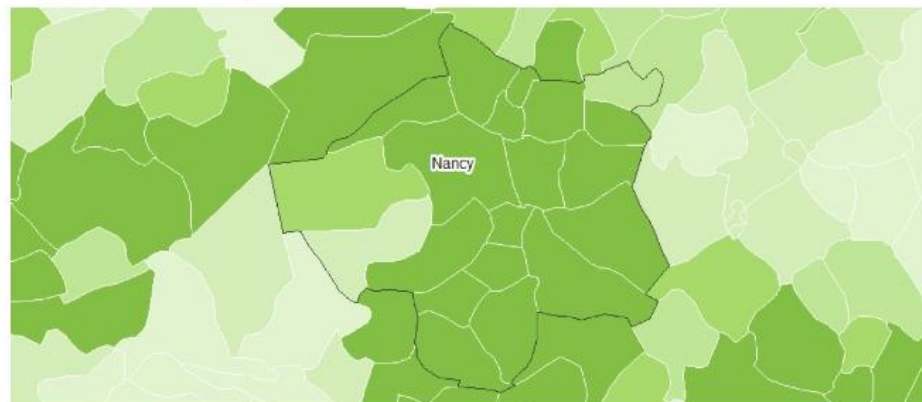
En nombre de consultations /an/hab. • Valeur France : 3,9



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités

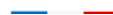


FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Source : DREES, 2015 © CGET, Observatoire des territoires, 2018

Le grand
débat national



UTILISER INTERNET

Accès à internet en Très Haut Débit

Quelle part des locaux sont éligibles au Très Haut Débit ?

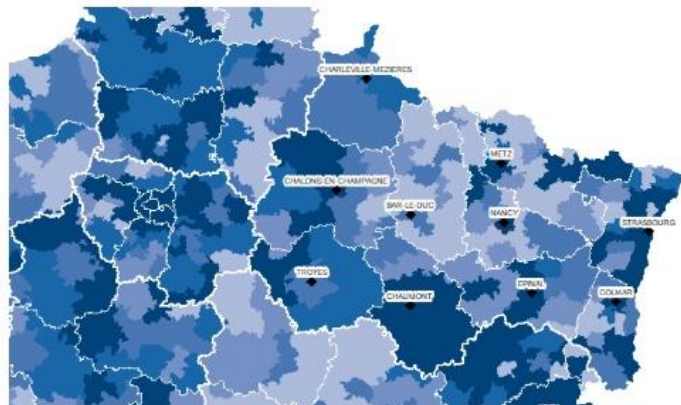
La part des locaux éligibles au Très Haut Débit mesure la proportion de logements et de locaux professionnels pouvant, sous réserve d'un abonnement adéquat, bénéficier d'une connexion internet avec un débit descendant supérieur à 30 Mb/s. Ce débit est une valeur théorique, qui correspond au débit maximal que la ligne peut effectivement atteindre.

Part des locaux éligibles toutes technologies à un débit supérieur à 30 Mb/s en 2017

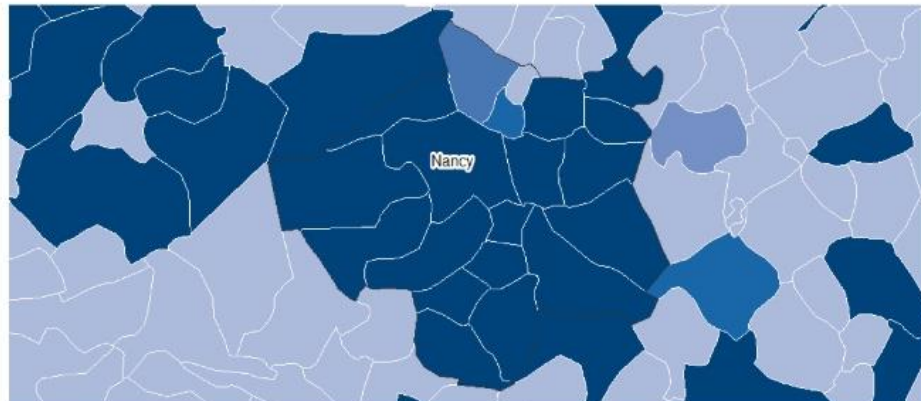
En % • Valeur France : 52,8%



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Source : ARCEP, 2017 © CGET, Observatoire des territoires, 2018

Le grand
débat national

S'INSÉRER

Jeunes ni en emploi, ni scolarisés

Quelle est la part des jeunes non insérés ?

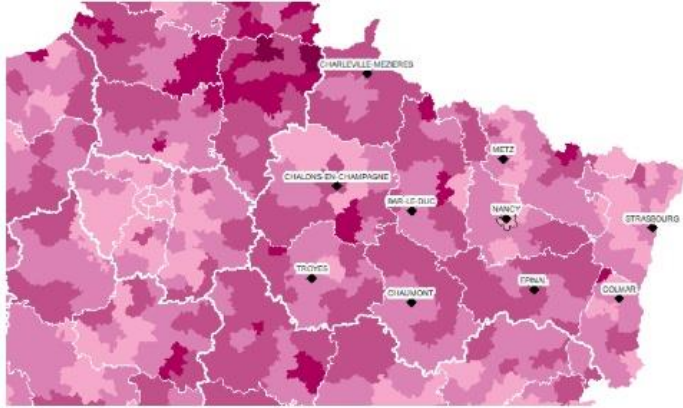
On désigne sous le terme de jeunes non insérés les 15-24 ans qui ne sont pas inscrits dans un établissement d'enseignement secondaire ou supérieur et n'ont pas d'emploi, fût-il occasionnel. La part de ces jeunes en dehors de tout parcours scolaire ou professionnel permet d'apprécier les difficultés d'insertion de la jeunesse dans la société et l'émergence de situations de précarité.

Part des 15-24 ans ni en emploi, ni en études, ni en formation en 2015

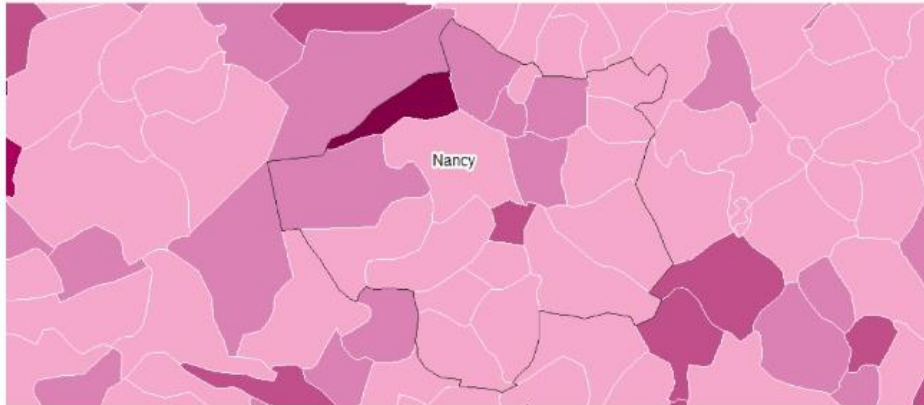
En % • Valeur France : 17,4%



FOCUS SUR LA REGION par Intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Le grand
débat national

SE CULTIVER

Temps d'accès à un cinéma ou un théâtre

Quel temps d'accès à un cinéma ou à un théâtre ?

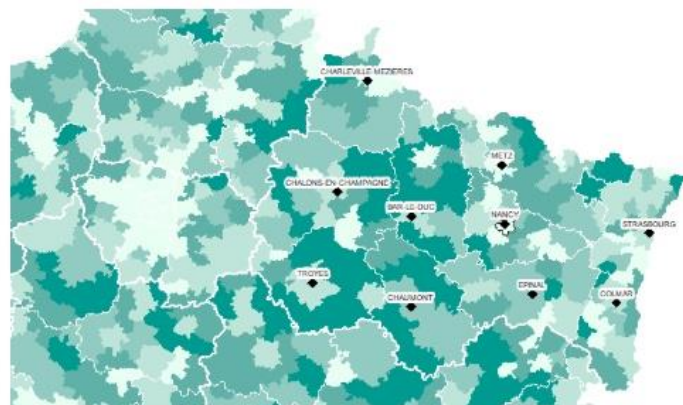
Les cinémas et les théâtres sont des équipements structurants de la vie culturelle des Français, pour lesquels ils acceptent de parcourir plusieurs kilomètres. L'indicateur présenté ici ne considère que la présence de bâtiments dédiés à un cinéma ou un théâtre. Il ne prend pas en compte d'autres formes de services comme les compagnies de théâtres ou les circuits de cinémas itinérants.

Temps d'accès routier en heure pleine à un cinéma ou à un théâtre en 2017

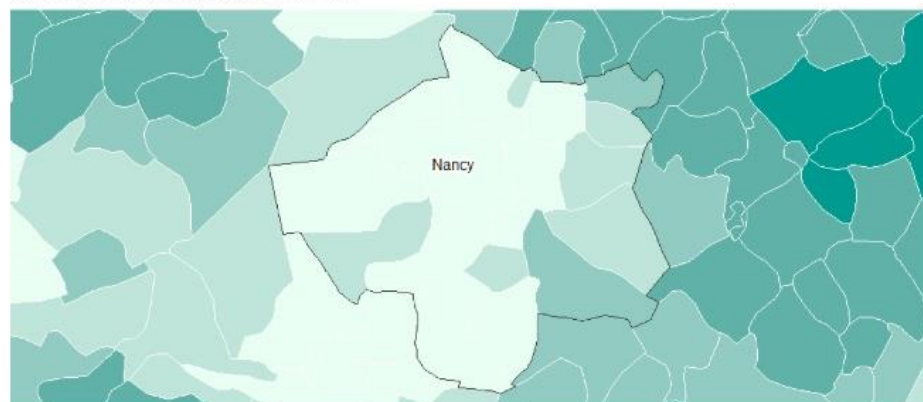
En minutes • Valeur France : 9,2 minutes



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Le grand
débat national

Source : Insee-Metric, Insee-BPE, 2017 © CGET, Observatoire des territoires, 2018

TRAVAILLER

Personnes en emploi parmi celles en âge de travailler

Quelle part de la population en âge de travailler a un emploi ?

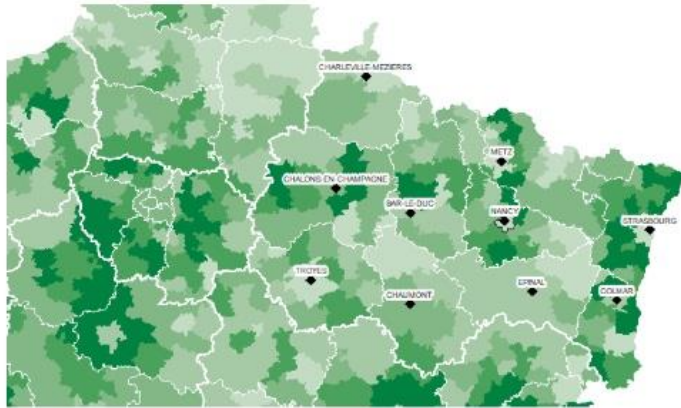
Le taux d'emploi est calculé en divisant le nombre de personnes ayant un emploi par la population en âge de travailler (15-64 ans). Il mesure la possibilité pour les personnes de trouver un emploi et la capacité d'un système économique d'utiliser les ressources de main-d'œuvre disponibles.

Taux d'emploi des 15-64 ans en 2015

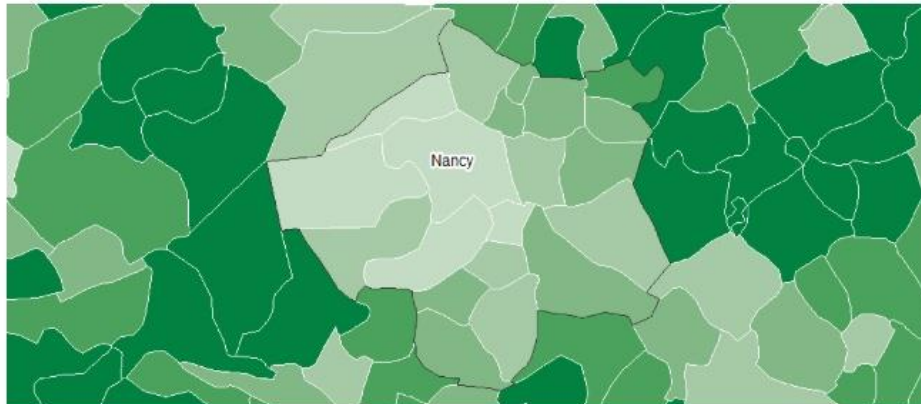
En % • Valeur France : 63,2%



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Le grand
débat national

SE LOGER

Logements vacants

Quelle est la part des logements vacants ?

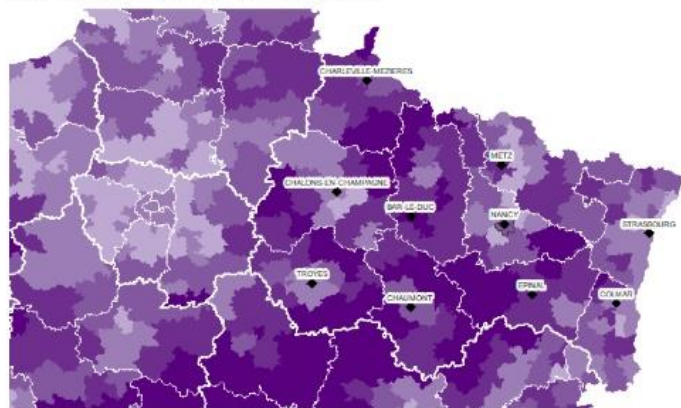
Un logement vacant est un logement inoccupé (proposé à la vente ou à la location, en attente de règlement de succession,...). Le taux de vacance, calculé à partir du recensement de la population, est la part des logements vacants dans l'ensemble des logements. La répartition des logements vacants traduit en partie le manque de dynamisme et d'attractivité de certains espaces.

Part des logements vacants en 2015

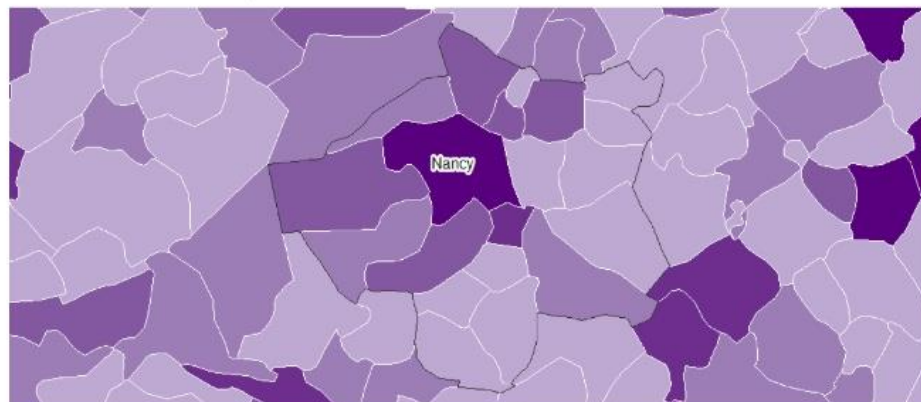
En % • Valeur France : 8,0%



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Source : Insee-RR, 2015 © CGET, Observatoire des territoires, 2018

Le grand
débat national

S'IMPLIQUER

Participation à la vie démocratique

Quelle part de la population a voté à la dernière élection présidentielle?

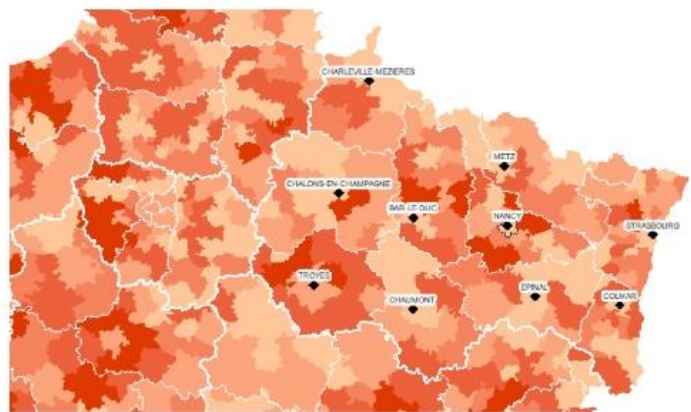
La participation aux élections est un indicateur d'implication citoyenne et de confiance des habitants dans la vie du pays. L'élection présidentielle est le scrutin le plus mobilisateur et celle qui présente une offre homogène sur tout le pays.

Taux de participation au premier tour de l'élection présidentielle de 2017

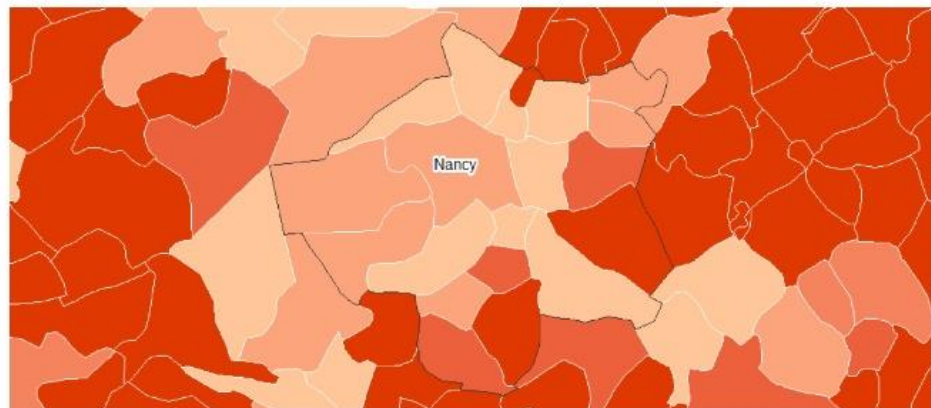
En % • Valeur France : 79%



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Le grand
débat national

NIVEAU DE VIE

Revenu disponible médian des ménages

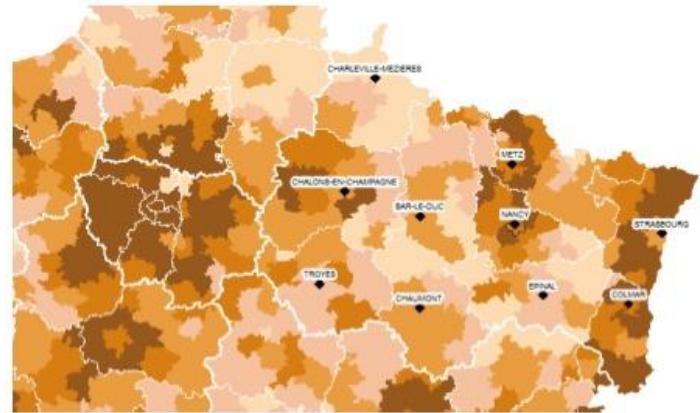
Quel est le niveau de vie médian des ménages ?

Le niveau de vie des ménages est mesuré par le revenu disponible par Unité de Consommation. Le revenu disponible comprend le revenu fiscal et les prestations sociales nets des impôts directs. Les Unités de Consommation sont un système permettant de tenir compte de la taille des ménages mais aussi de l'âge des enfants. Les données sont soumises au secret statistique pour les communes de moins de 50 ménages et de 100 personnes.

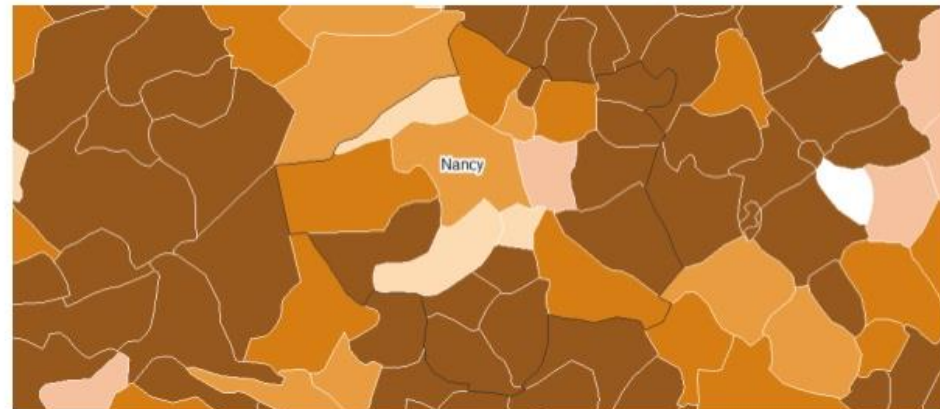
Médiane du revenu disponible par Unité de Consommation en 2015 • en euros • Valeur France métropolitaine : 20 565,6€



FOCUS SUR LA REGION par intercommunalités



FOCUS SUR LE TERRITOIRE par communes



Source : Insee-Filsoft, 2015 © CGET, Observatoire des territoires, 2018



Le grand
débat national

GRAND EST

PORTRAIT RÉGIONAL

POLITIQUES PUBLIQUES TERRITORIALES

19,2 %



Une forte représentation de l'industrie (19,2 % de la valeur ajoutée contre 13,9 % pour la France en 2014)

97

HAB/KM²



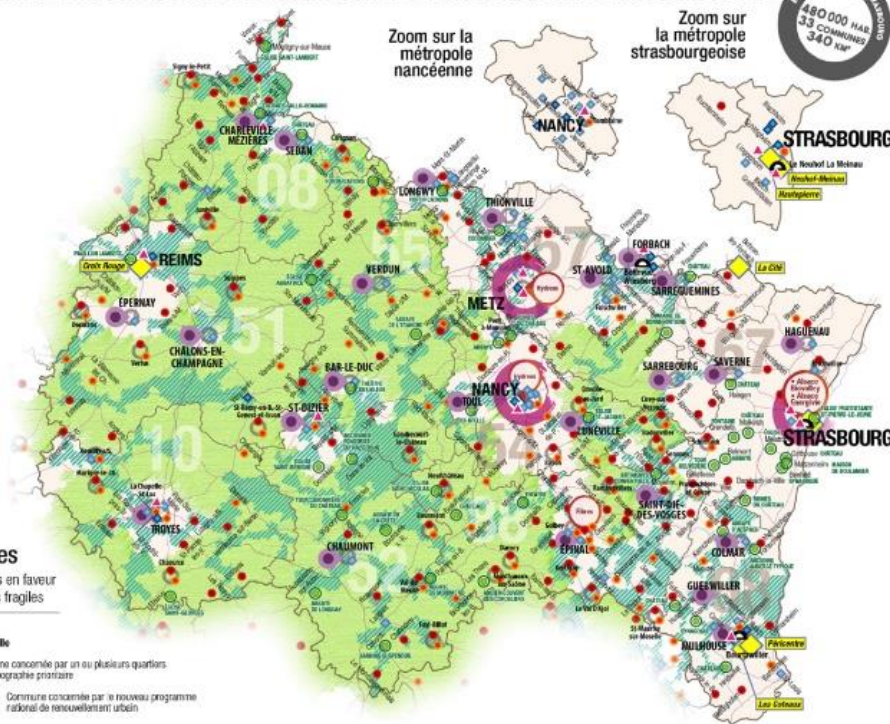
Une plus faible densité démographique (97 hab/km² en 2013) qu'à l'échelle de la France (104 hab/km² en 2013)

480 000 HAB
33 COMMUNES
340 KM²



Zoom sur la métropole strasbourgeoise

Zoom sur la métropole nancéenne



Territoires

Des politiques en faveur des territoires fragiles

Politique de la ville

- Commune concernée par un ou plusieurs quartiers de la géographie prioritaire
- DDMT
- Commune concernée par le nouveau programme national de renouvellement urbain

- Quartier «cœur de cible» identifié sur les critères suivants :
 - Plus de 5 000 hab. tot.
 - Présence d'un dispositif rectoral important (PARIS d'intérêt national)
 - Présence d'un marque de mobilité sociale (au moins un collège en REP+) et un enjeu de sécurité (207 ou des difficultés scolaires renforcées (au moins deux collèges REP+, ou 1 REP+ et 2 REP)

- Ruralité
 - Commune classée en zone de revitalisation rurale en 2016 ou bénéficiant ces effets du classement

- Villes moyennes
 - Ville retenue dans le plan d'action cœur de ville

- Police de sécurité du quotidien (PSQ)
 - 30 premiers quartiers de Reconquête Républicaine qui vont bénéficier de moyens renforcés dans le cadre de la mise en œuvre de la PSQ

- Mutations économiques
 - Commune classée en zone d'attente à finalité régionale (2014-2020)

- Patrimoine
 - Projet retenu dans la mission Bercy «Patrimoine en péril»

- ZFU - Territoires entrepreneurs
 - Zone Franche Urbaine (ZFU)

Réseaux

Des politiques en faveur du rayonnement et de la complémentarité

Services au public

- Maison de services au public (décembre 2017)
- Maison de santé pluriprofessionnelle (février 2017)

- Commune disposant de plusieurs dispositifs

Rayonnement des fonctions urbaines et métropolitaines

- Siège d'un pôle de complémentarité

- Pacte État-Métropole

20 km

Le grand débat national

Un revenu disponible médian proche de la moyenne nationale (20 056 euros par unité de consommation contre 20 098 euros pour la France en 2013)

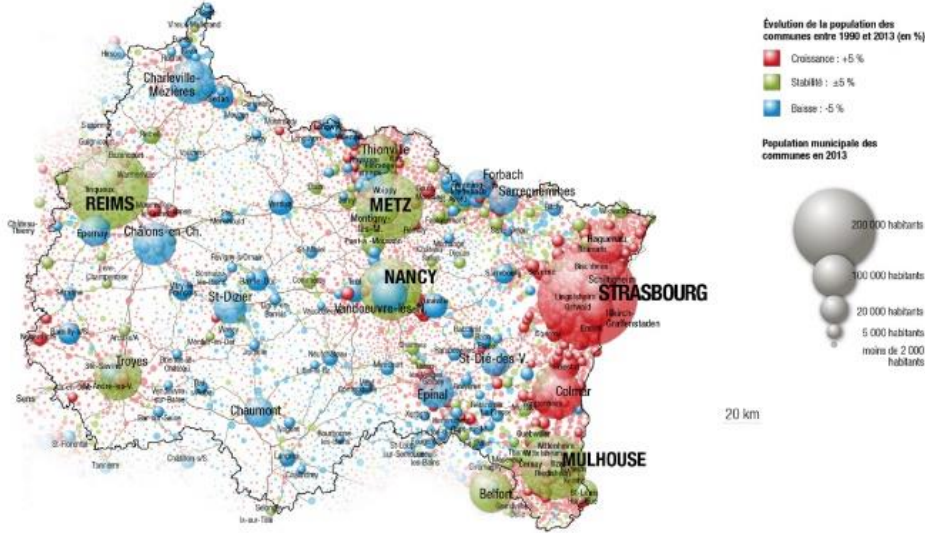


Un solde migratoire négatif (-0,11 contre 0,19 pour la France entre 1999 et 2013)

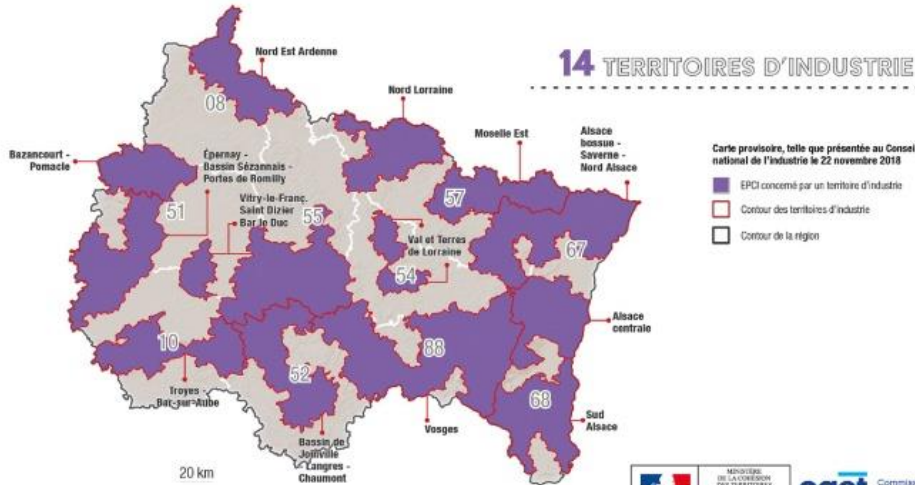
Un emploi en baisse (-2,7 %) alors qu'il est en hausse à l'échelle de la France (+ 3,6% entre 2002 et 2012)



DYNAMIQUES ET TRAJECTOIRES DES TERRITOIRES



Le grand débat national



Merci de votre
participation.

Le grand **débat national**

PROCHAINE REUNION D'INITIATIVE LOCALE

- **Centre Intercommunal Laxou –
Maxéville (CILM)**
23 rue de la Meuse
54520 LAXOU
- **Le samedi 23 février 2019**
- **De 09H00 à 12H00**